

***RÈGLEMENT DES PRÉSÉLECTIONS***

Vous devez remettre au secrétariat de M. le Proviseur, pour le **lundi 2 décembre 2019, avant 17H, un dossier par équipe** constitué des pièces suivantes :

- **la fiche d'inscription**, à télécharger sur le site du concours (<https://www.remibelleau.fr/24hnet/>), dans la rubrique « Présélections ».
- **une clé USB** (support qui vous sera restitué) contenant quelques pages web sur le thème proposé, disponible en ligne à partir du vendredi 15 novembre à 18h00 sur le site des 24h du net (<https://www.remibelleau.fr/24hnet/>), dans la rubrique « Présélections », nous démontrant vos capacités techniques et **surtout créatives** concernant la création de sites web.
- **ATTENTION !!** Dans tous les cas, la taille totale des fichiers constituant votre site web ne doit pas excéder 15 Mo.
- **une lettre de motivation dactylographiée**, d'une page maximum, sur ce qui vous a poussé à vous inscrire à ce concours, et qui pourrait nous inciter à vous choisir plutôt qu'une autre équipe.

**① Le site et la lettre de motivation ne doivent en aucun cas porter mention ni des noms ni des classes des membres de l'équipe pour respecter l'anonymat des productions.**

Consignes :

- Votre site web doit être optimisé, en termes de définition d'images notamment, de façon à ne pas dépasser 15 Mo sans compression de fichiers.
- Toute liberté vous est donnée sur le contenu, dans la limite du respect des règlements en vigueur, notamment concernant le droit de propriété intellectuelle et le droit à l'image.
- Les fichiers fournis doivent pouvoir être lus par une version récente du navigateur Mozilla Firefox sur un ordinateur du lycée et comporter une page d'accueil nommée « index.htm » ou « index.html ». Il devra être optimisé pour un affichage en 1024 x 768.
- Le texte de la lettre de motivation ne doit pas être manuscrit, mais toute liberté vous est donnée dans la présentation de ce document d'une page maximum. Pertinence et créativité seront parmi les critères retenus par la commission de sélection.
- Les critères pris en compte pour réaliser le classement des présélections sont : la pertinence du contenu par rapport au sujet (sur 5 points), la qualité artistique (sur 5 points), la qualité technique du point de vue de l'utilisateur (sur 5 points) et la pertinence et créativité de la lettre de motivation (sur 5 points), ce qui donne lieu à une note sur 20 qui servira au classement des dossiers.

N.B.1. : L'anonymat de votre dossier de pré-sélection sera assuré par Mme Remond-Auffray, secrétaire de direction, qui attribuera un numéro à chaque dossier remis. Elle seule disposera de la correspondance avec la composition des équipes concernées. Un site ou une lettre de motivation dont le contenu permettrait d'identifier l'équipe créatrice pourra donner lieu à l'exclusion des présélections.

N.B.2. : A l'issue d'une première phase de présélection, 8 équipes seront retenues : 2 avec des élèves de terminale, 2 avec des élèves de première, 2 avec des élèves de seconde, 1 avec des étudiants de BTS et 1 avec des élèves de filières professionnelles. Dans une deuxième phase, les 2 places restantes, ainsi que les éventuelles places restées vacantes sur un ou plusieurs niveaux, sont remises en jeu pour toutes les équipes restantes. Si une équipe est constituée d'élèves de 2 niveaux, c'est le niveau majoritaire qui prévaut. Si une équipe est constituée d'élèves de 3 niveaux, c'est le niveau de l'élève le plus âgé qui sera pris en compte. Le jury de présélection se réserve le droit de modifier l'attribution sur les places réservées par niveau scolaire si le dossier d'inscription était incomplet, ou si la note obtenue était inférieure à 10.